

# MUNICIPALITE DE L'ISLE



**Municipalité de L'Isle**  
**Préavis n° 05/2019 au Conseil Communal de L'Isle**  
**Demande de crédit d'étude de CHF 97'000.00 TTC**  
**pour l'élaboration d'un projet de transformation du**  
**bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, Rue de Chabiez 1, à L'Isle**

Délégué municipal :

M. Claude Rosat



## **1. Préambule**

Au cours de la séance du Conseil Communal de décembre 2017, la Municipalité a répondu à la motion « Jacques Chollet, Sylvain Chenuz et Philippe Aubert » par le biais du préavis n° 10/2017.

Un tableau représentatif des différents objets immobiliers fait état des bâtiments qui devraient être traités en priorité, parmi eux, l'ancienne Gendarmerie et l'Hôtel de la Balance.

La Municipalité a étudié les différentes options et, après réflexion, a décidé de mettre la priorité sur le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie.

Ce préavis poursuit ainsi les intentions municipales en matière d'optimisation et d'entretien de son patrimoine bâti, par la remise en état des biens immobiliers.

La Municipalité a mandaté quatre bureaux d'architectes afin d'obtenir différentes offres permettant d'élaborer un crédit d'étude.

## **2. Demande de crédit d'étude au Conseil Communal**

La Municipalité a porté son choix sur le bureau d'architecture Claude Chanel à Cossonay, pour le montant de CHF 97'000.00 TTC. Cette décision est motivée par une analyse financière et par la qualité du dossier fourni.

Ce montant englobe les frais d'élaboration de l'avant-projet, du relevé de l'état des lieux, de la définition de l'exploitation des volumes à disposition, de l'ingénierie, du projet définitif, de la mise en soumission, ainsi que la constitution du dossier pour la demande du crédit de construction.

La mise en soumission permettra de définir le montant nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation qui feront l'objet d'un deuxième préavis, soumis à l'approbation du Conseil communal.

## **3. Objectifs**

L'objectif principal est de réaliser une transformation en harmonie avec les lieux. A proximité du Château et de ses avenues, la bâtisse est classée en note 2, selon le recensement architectural du Canton de Vaud. Un volume important dans les combles est actuellement inutilisé. Son optimisation sera un élément prépondérant du projet.

La vision de la Municipalité est de créer et de rénover des appartements dans les différents niveaux et d'aménager une surface commerciale au rez-de-chaussée.

L'étude permettra de déterminer précisément les contraintes liées au bâtiment, établissant ainsi les différentes options d'occupation des surfaces. Le bureau du Conseil communal et le local de vote seront déplacés à l'Administration communale.

La Municipalité souhaite maintenir les logements dans leur configuration actuelle tout en visant une amélioration notable en termes de confort pour les locataires.

L'étude définira également si la rénovation peut s'entreprendre en plusieurs phases ou si les contraintes techniques obligent la réalisation des travaux en une seule étape.

#### 4. Les aspects techniques

Toutes les installations techniques alimentant l'immeuble seront révisées et mises en conformité, si nécessaire. Ces paramètres ne pourront toutefois être développés que lorsque la Municipalité disposera d'une vision d'ensemble des transformations. L'étude en déterminera les besoins effectifs.

#### 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

##### Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis Municipal n° 05/2019 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

##### Décide

- D'accorder un montant de CHF 97'000.00 à la Municipalité pour un crédit d'étude en vue d'élaborer un projet de transformation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, Rue de Chabiez 1, à L'Isle ;
- D'approuver le financement par les liquidités courantes ou par l'emprunt ;
- D'admettre que ce montant sera amorti selon les disponibilités, mais au maximum en cinq ans, la première fois portée au budget 2021.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2019.

##### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Anne-Lise Rime



La Secrétaire :

Danièle Jordan

